

	Profil de poste Cadre supérieur de santé Direction des soins CHSB	Référence
		Date d'application : 15/09/2019
		Version : V1

<u>Rédaction</u> : E. GUILLEMAIN, DS CGS	<u>Vérification (assurance qualité)</u> : M. QUERE, Ingénieur qualité	<u>Validation (expertise)</u> : E. GUILLEMAIN, DS CGS	<u>Approbation</u> : M. JARY, DRH
--	---	---	--------------------------------------

I. IDENTIFICATION DU POSTE

Le cadre supérieur de santé, adjoint au Coordonnateur général des soins, partage son activité entre la Direction des soins du CH de Saint-Brieuc à laquelle il est rattaché et la Direction du CH de Guingamp dans le cadre d'une mise à disposition à hauteur de 50%. Les missions sont réinterrogées au minimum annuellement.

II. PRESENTATION DU SERVICE

La direction des soins du CH de Saint-Brieuc est située au 2^{ème} étage du bâtiment administratif.

La directrice des soins assure la coordination générale des activités de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques.

Elle est assistée de cadres supérieurs, de cadres de santé et d'infirmières afin d'assurer notamment les missions suivantes :

- Gestion des ressources humaines,
- Gestion des stages,
- Etudes organisationnelles et projets,
- Qualité, sécurité des soins et gestion des risques,
- Dossier de soins (projet E-Roz),
- Encadrement de nuit,
- Bionettoyage centralisé,
- Brancardage centralisé et service des courses.

Ainsi que d'une assistante de direction en charge du secrétariat.

III. MISSIONS, ACTIVITES ET RESPONSABILITES

1. Missions

Pour l'année 2020 et le 1^{er} semestre 2021, le cadre supérieur de santé adjoint au coordonnateur général des soins du CH de Saint-Brieuc est détaché à temps plein auprès du directeur des soins du CH de Guingamp :

L'ensemble des missions et activités est réalisé par délégation du Coordonnateur général des soins et sous l'autorité du chef d'établissement.

Dans ce cadre, il participe à :

- La conception et la mise en œuvre du projet de soins et sa continuité,
- La veille de la cohérence des parcours de soins des patients,
- La conception, la mise en œuvre et l'évaluation des objectifs de qualité et de sécurité des soins définis dans le cadre du projet de soins et d'établissement,
- La définition et la répartition des ressources en soins au niveau de l'établissement,

- L'organisation des missions des membres de la direction des soins,
- L'animation et management des personnels relevant de la direction des soins,
- La mise en place d'une politique de communication et d'information dans un objectif de cohérence des organisations et de cohésion des équipes,
- Dans ses fonctions d'animation et conseil à la décision, il est membre invité permanent des instances institutionnelles du CH de Guingamp.

2. Activités

Les activités du cadre supérieur de santé adjoint au directeur des soins du CH de Guingamp :

Il participe à :

- La conception, l'organisation et l'évolution des structures et activités de soins, en cohérence avec les besoins des territoires au sein du Schéma Régional d'Organisation Sanitaire (SROS), aux coopérations entre établissements du GHT et du territoire et ceci, conformément au Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) conclu avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), la stratégie de l'établissement, les ressources techniques, financières et humaines,
- La conception du projet de soins en articulation avec le projet médical et dans le cadre du projet d'établissement,
- La définition des objectifs du projet de soins, l'évaluation de sa mise en œuvre dans les pôles sur la base d'indicateurs de suivi et de performance dans le domaine des soins,
- L'animation, coordination et évaluation des activités de soins en lien avec la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques et la Commission Médicale de l'Etablissement (CME),
- La garantie du respect des réglementations et des bonnes pratiques en matière d'organisation des soins,
- La négociation des contrats de pôles et l'évaluation des objectifs des pôles dans le domaine de la politique de soins, en collaboration avec les médecins chefs de pôles et cadres de pôles,
- L'organisation de la cohérence des parcours de soins en coordination avec la communauté médicale, le personnel de soins, de rééducation et médico-technique et les services supports,
- L'animation et coordination des activités des cadres soignants, définition de leurs objectifs en matière de politique de soins et évaluation de leurs résultats,
- La validation de la répartition des ressources en soins entre les pôles en lien avec la DRH,
- La garantie de la continuité et la sécurité des soins notamment dans la gestion des moyens de remplacement de soignants, dans une logique de solidarité institutionnelle, en lien avec la DRH,
- Au développement de la recherche en soins, des pratiques innovantes et des coopérations entre les professionnels de santé et veille à leur diffusion,
- La définition et mise en œuvre d'une politique d'accueil et d'encadrement des étudiants paramédicaux en stage, en collaboration avec les directeurs des instituts et écoles de formation.
- En collaboration avec la DRH, au développement de l'accueil des professionnels, la gestion prévisionnelle des métiers et des compétences, la politique de promotion professionnelle et les parcours professionnels qualifiants. Il participe à la définition du plan du Développement Professionnel Continu (DPC) pour les besoins des personnels non médicaux contribuant aux activités de soins,

- En collaboration avec le directeur chargé de la qualité, à la conception, à la conduite et à l'évaluation du programme d'amélioration de la qualité et de la sécurité,
- En collaboration avec le directeur des systèmes d'information et le Département d'Information Médicale (DIM) à la définition et à l'organisation du système de recueil, à la pertinence et à la sécurité des données échangées,
- Aux procédures de certification et d'accréditation de l'établissement.

IV. POSITION DANS L'ETABLISSEMENT

1. Relations hiérarchiques

Directrice des soins, Coordonnateur général des soins du Centre hospitalier de Saint-Brieuc et chef d'établissement.

2. Relations fonctionnelles

- Membres de l'équipe de direction,
- Président de la Commission Médicale de l'Etablissement (CME) et membres du corps médical dans le cadre des projets, des organisations et des activités dans la prise en charge des patients,
- Les chefs de pôles et les cadres de pôle,
- Cadres supérieurs, cadres de santé et personnel soignant,
- Représentants des usagers et des familles,
- Directeurs des établissements de formation,
- Le service de médecine et santé au travail dans le cadre des conditions de travail et de l'aménagement des postes pour les personnels,
- Les partenaires sociaux dans le cadre du dialogue social, des conditions de travail des personnels, des organisations et des évolutions professionnelles,
- Ensemble des acteurs du territoire de santé dans le cadre de la coordination de l'offre de soins

V. FORMATION ET/OU EXPERIENCE REQUISE

Cadre de santé paramédical

Master 2 souhaité et/ou expérience en qualité de cadre supérieur de santé

VI. SAVOIRS, APTITUDES ET COMPETENCES REQUISES

1. Les compétences stratégiques

- Analyser son environnement et les systèmes d'acteurs,
- Construire des objectifs dans le cadre des relations contractuelles au sein de l'établissement et avec d'autres acteurs du GHT et du territoire,
- Traduire les objectifs en plans d'actions et assurer le suivi de ce plan.

2. Les compétences de coordination

- Animer, négocier, arbitrer et décider en interne et en externe avec les différents acteurs,
- Planifier, organiser, répartir les ressources en soins de l'établissement dans une approche transversale et efficiente.
- Animer et développer un réseau professionnel.

3. Les compétences opérationnelles

- Analyser et évaluer les pratiques professionnelles des équipes de soins,
- Développer une communication pertinente vis-à-vis des différents acteurs,
- Utiliser les technologies de l'information et de la communication,
- Développer des méthodes de traçabilité, de contrôle des procédures et de contrôle qualité,
- Suivre et accompagner la mise en œuvre des évolutions réglementaires,

4. Les connaissances

- Règles d'éthique et de déontologie professionnelles,
- Activités de soins,
- Organisations hospitalières et conduite du changement,
- Conduite de projet,
- Management qualité et gestion des risques,
- Management d'équipe et reporting
- Gestion des ressources humaines,
- Gestion administrative, économique, financière et contrôle de gestion,
- Droit hospitalier.

VII. CONDITIONS DE TRAVAIL :

Poste à temps plein

Amplitude de travail : variable et adaptée aux nécessités du service.

Participation aux gardes institutionnelles (samedi/ dimanche) de 9H à 17H.

Nombre de jours de RTT annuel : 19 selon le référentiel de gestion du temps de travail

VIII. EVALUATION

Entretien à un mois de la prise de fonction, 3 mois puis 6 mois conduit conjointement par le Coordonnateur général des soins du CH de Saint-Brieuc et le Directeur des soins du CH de Guingamp.

Entretien professionnel et de formation annuellement conduit conjointement par le Coordonnateur général des soins du CH de Saint-Brieuc et le Directeur des soins du CH de Guingamp (dans le cadre de la mise à disposition).